Lutte contre la vie chère

Le ministre délégué à l'Economie en contrôleur des prix

LRA
Libreville/Gabon

Du quartier Avéa, en passant par Nkembo, Cocotiers, Kinguélé, jusqu'aux Akébé, Pascal Houangni Ambouroue, ministre délégué à l'Economie, voulait s'assurer que les prix des produits alimentaires plafonnés par l'Etat étaient respectés, et que les aliments vendus étaient de bonne qualité.

LE ministre délégué en charge de la Prospective et de la Programmation du développement, Pascal Houangni Ambouroue, était, samedi dernier, en tête d'une campagne de contrôle de prix des produits alimentaires plafonnés par l'Etat. Il était accompagné des techniciens de la direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC), et des représentants des associations des consommateurs, entre autres.

L'objectif, à terme, est de faire participer les populations de façon quotidienne à la surveillance des mesures gouvernementales visant à lutter contre la vie chère, à travers l'utilisation d'un numéro vert, le 8085.

Photo : D.R

Pascal Houangni Ambouroue (veste noire), ministre délégué à l'Economie dans les magasins de Libreville, pour s'assurer du respect par les opérateurs des prix des produits plafonnés par l'Etat.

« Il y a une responsabilité de la population qu'il faut susciter. Un numéro vert, 8085, a été mis sur pied. Dès lors que les populations constatent que certains boutiquiers dérapent, il leur revient d'appeler ce numéro pour indiquer le lieu où les prix ne sont pas respectés, afin que l'Etat puisse ainsi concrétiser l'engagement qu'il a pris auprès des Gabonais de lutter contre la vie chère», a-t-il insisté.

Le constat aura été le même lors du passage inopiné du ministre délégué dans les magasins d'Avéa, Akébé, Kinguélé, Nkembo et autres : les prix des produits alimentaires plafonnés par l'Etat ne sont pas respectés par les commerçants. et la chaîne de froid est souvent défectueuse dans la conservation des produits.

À chaque étape, le membre du gouvernement a sensibilisé, instruit des destructions de produits impropres à la consommation et promis des mesures à l'encontre des contrevenants.

« La première chose sera de convoquer les fautifs. Car, les techniciens de la DGCC ont fait un inventaire des éléments qui ne sont pas aux normes. Ils prendront les mesures appropriées », a par ailleurs indiqué M. Houangni Ambouroue.

Le ministre délégué a souligné que cette descente n'est pas une action ponctuelle, mais la première d'une longue série.